



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B240

**OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour un parcours nostalgique des années d'après guerre
: "Eté 45" sur le Val de Durance**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Economique et Emploi - Tourisme

Objet : Attribution d'une subvention pour un parcours nostalgique des années d'après guerre : « Eté 45 » sur le Val de Durance.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne une demande de subvention de 7 200 € en provenance de l'Association Village Pertuisien de spectacle (VIP's) domiciliée à Pertuis. Cette association organisera une animation culturelle et gastronomique, intitulée « Eté 45 » sur le Val de Durance, les 18 et 19 août 2012 sur les communes de Pertuis et Meyrargues. Son objectif est de faire revivre aux habitants et aux touristes locaux un moment historique qui appartient au bassin du Val de Durance tout en mettant l'accent sur le terroir du Pays d'Aix.

L'association VIP's a été créée le 11 mai 2010. Elle a pour vocation d'organiser des événements sur le territoire de la Provence afin de développer le tourisme local.

L'objectif de cet événement « Eté 45 » est de faire revivre un moment historique et festif sur le Val de Durance. Deux communes de ce bassin de vie, Pertuis et Meyrargues, sont concernées par cette animation.

A ce titre, elle est également soutenue opérationnellement par l'office de tourisme de Pertuis chargé de coordonner les actions de développement touristique sur le bassin de vie du Val de Durance.

Cet événement permettra par le biais d'un parcours de découverte de faire revivre, aux habitants et aux touristes locaux, un moment historique qui appartient au bassin du Val de Durance tout en mettant l'accent sur le terroir du Pays d'Aix.

Ainsi, un grand soin sera apporté par l'association quant à la découverte des produits du terroir, notamment la pomme de terre de Pertuis, grâce à un partenariat avec les restaurateurs locaux qui définiront, pour l'occasion, un menu spécifique.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie d'une demande de subvention de 7 200 €, soit 40 % du budget prévisionnel de fonctionnement (18 000 €).

L'association met à disposition une dizaine de bénévoles pour cette opération. Elle a également fait une demande de subvention auprès des deux communes concernées par l'événement, Pertuis (5 000 €) et Meyrargues (5 000 €).

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
En cours	18 et 19 août 2012	Village pertuisien de spectacle (VIP's)	Organisation d'événements sur le territoire de la Provence afin de développer le tourisme local	-	18 000 €	7 200 €	7 200 €	Non

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique en date du 7 juin 2012;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention d'un montant de 7 200€ à l'association Village Pertuisien de spectacle ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DESIGNATION DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2012
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	18 et 19 Août 2012
Lieu(x) de réalisation	Poetius et Haycarques
Contenus et objectifs de l'action	Revenir au mouvement historique et dynamiser les villages
Public(s) ciblé(s)	Tout public (locaux + Touristes)
Nombre de participants / exposants	150 participants + véhicules
Nombre de spectateurs / visiteurs	environ 100 repas + 500 visiteurs
Durée de l'action	2 jours
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2012
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services Spectacles	14 000	Autres produits	
Matières et fournitures Participation	14 000	Cotisations	800
Services extérieurs			
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	
		Commune (s) Poetius	5000
Autres Services extérieurs		Haycarques	5000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	7200
Publicité	1000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions repas invités	700	Fonds Européens	
		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux Sacem	900		
TOTAL CHARGES :	18 000	TOTAL PRODUITS :	18 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
 Subvention demandée à la CPA : 18 000 € - Représente : 100 % du total des produits
 des contributions volontaires : 0 € - Représente : 0 % du total des produits

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention pour un parcours nostalgique des années d'après guerre : "Eté 45" sur le Val de Durance

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 JUL. 2012